

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 14 OCTOBRE 2022

*L'an deux mil VINGT DEUX, le DEUX du mois de SEPTEMBRE, à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier de CONIHOUT, Maire.*

*Etaient présents :*

- *Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Catherine CORNILLOT*
- *Messieurs Francis LEGROUT, Philippe BOSQUET, Jean-François DEROIDE, Christophe TIRARD, Monsieur David PETITON*

*Absent(s) excusé(s) :* *Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET, Monsieur Philippe HERITIER*

*Pouvoir(s) :* *Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET à Monsieur Philippe BOSQUET*  
*Monsieur Philippe HERITIER à Monsieur Francis LEGROUT*

*Monsieur Jean-François DEROIDE a été élu secrétaire de séance.*

*Date des convocations :* *le 07 octobre 2022*      *Date d'affichage :* *le 10 octobre 2022*

*Monsieur le Maire ouvre la séance.*

**Ordre du Jour :**

- *Adoption du procès-verbal de la séance précédente*
- *Communications du Maire*
- *Communications des Commissions*
- *Décision modificative budgétaire (écritures d'ordre factures SDE)*
- *Achat d'une table de consultation pour le cabinet médical*
- *Remboursement de frais Mme MOUQUET*
- *Subvention exceptionnelle cours d'escrime – école primaire*
- *Déclaration catastrophe naturelle – fissures sur habitations «Les Belles Etentes»*
- *Demande d'exonération de la taxe foncière (RT 2012)*
- *Questions diverses (fuite réserve incendie, installation borne de recharge électrique, formations, dates des prochains conseils municipaux, vœux...)*

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

*Les modifications proposées au compte-rendu de la séance précédente, transmis préalablement à chaque membre du Conseil Municipal, ayant été prises en compte, celui-ci est adopté à l'unanimité.*

**COMMUNICATIONS DU MAIRE**

**Agenda depuis la dernière réunion**

*07 septembre : Visite de la vallée de la Saône – Projet PACCO*

*13 septembre : Rendez-vous avec Mr GAILLET (Agglomération) pour le cabinet médical*

*13 septembre : Bureau communautaire*

*15 septembre : Réunion du SMVOS*

*17 et 18 septembre : Journées du Patrimoine – Inauguration de la bouée de 1880 apposée au Phare d'Ailly*

*20 septembre : Réunion Pacte Financier et Fiscal*

21 septembre : Réception des travaux de la Valleuse  
22 septembre : Inauguration des locaux des Bassins Versants  
23 septembre : Réunion épandage des boues – Agglomération Dieppe-Maritime  
29 septembre : Remplacement du vitrail de l'Eglise suite sinistre  
29 septembre : Réunion biodiversité  
30 septembre : Départ en retraite de Mme Corinne TIRARD  
01 octobre : Pose de nichoirs pour chouettes effraies (abri Mme Mouquet)  
Du 03 au 07 octobre : Semaine «Ecomates» avec les enseignants des pays étrangers  
04 octobre : Conseil communautaire  
06 octobre : Comité syndicat du Syndicat Mixte des Bassins Versants Saâne Vienne et Scie – Salle du point de rencontre  
11 octobre : Commission vie communale  
14 octobre : Commission communication

### **Agenda à venir**

19 octobre : Réunion biodéchets  
20 octobre : Conseil d'école  
21 octobre : Réunion de concertation SDE76 – Infrastructures de recharge électriques  
Du 22 octobre au 06 novembre : Exposition Odile Penelle – Salle du Point de Rencontre  
22 octobre : Rendez-vous projet «Les Voiles»  
04 novembre : Réunion SDE à Offranville  
09 novembre : Conseil de Pôle PETR  
25 novembre : Inauguration de la Mairie  
25 novembre : Commission Finances  
26 novembre : Formation des élus : Budget / Finances  
03 décembre : Formation des élus – Iers secours

Prochaine réunion du Conseil Municipal le vendredi 25 novembre à 18h30

### **DECLARATION DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE – RESIDENCE LES BELLES ETENTES**

Suite à plusieurs signalements de fissures sur des habitations de la Résidence Les Belles Etentes, un courrier du secrétariat a été distribué à tous les administrés de ce secteur afin d'évaluer le nombre de logements touchés.

Mesdames Alexandra FREBOURG et Delphine LEUILLIER assistant à la réunion, Monsieur le Maire souhaite évoquer ce point en début de conseil.

Compte-tenu du sol argileux, de l'absence de précipitations et des températures élevés durant plusieurs mois, 11 habitants nous ont fait part de fissures sur leurs habitations.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme FREBOURG qui explique que les murs de son habitation se désolidarisent. Un écart de près de 2cm par endroits est constaté. Il existe aujourd'hui un affaissement tel que la structure de la maison est entièrement touchée. Mme LEUILLIER avait déjà missionné des experts et sans reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, les travaux s'élèveraient à près de 30 000 €.

Monsieur le Maire sollicite l'accord des membres du Conseil afin de transmettre à l'Etat la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle afin de faciliter les démarches des administrés auprès de leurs assurances.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la transmission de la déclaration.

### **COMMUNICATIONS DES COMMISSIONS**

#### **COMMISSION VIE COMMUNALE**

Mme DEPREUX revient sur la réunion de la commission du 11 octobre. Celle-ci visait à préparer les prochaines manifestations (cérémonie du 11 novembre, inauguration de la Mairie le 25 novembre, Noël des enfants le 11 décembre et le repas des anciens le 18 décembre).

#### **COMMISSION TRAVAUX**

Monsieur LEGROUT avait sollicité l'avis de chacun quant aux décorations de Noël.

Dans un souci d'économie d'énergie, il a été décidé pour cette fin d'année, de ne pas installer les éclairages des réverbères. Seuls ceux de la mairie et de la salle du point de rencontre seront apposés, uniquement sur deux semaines (pré et post Noël).

Il indique ensuite avoir débuté les demandes de devis pour le budget primitif 2023 et notamment de la part de cordistes afin de sécuriser les pans instables des falaises de la Valleuse.

Le vitrail de l'Église a été remplacé suite au sinistre du mois de mars.

La noue créée par les Bassins Versants Rue de la Ferme devrait être mise en service sous une quinzaine de jours.

Les devis pour l'aménagement de l'aire de jeux pour les jeunes seront établis pour une possible ouverture au printemps.

#### ACHAT DE MOBILIER

Mme DEPREUX a fait établir un devis auprès de la société SCHILLER afin d'équiper le futur cabinet médical d'une table de consultation.

Ce devis est présenté au montant de 549 € TTC.

Il est précisé que ce matériel entre dans la subvention Leader et sera financé à hauteur de 80%.

Les membres du Conseil Municipal (valident) l'achat de la table de consultation auprès de la société SCHILLER.

Suite aux travaux réalisés pour la mise en accessibilité de la Mairie, Monsieur Legroul présente plusieurs devis pour l'aménagement mobilier :

- Aménagement mobilier de la mairie pour un total de 4315,25 € TTC – Société 2<sup>ème</sup> bureau
- Bureau du cabinet médical pour 989,58 € TTC (subventionné à 80% par le fonds Leader) – Société 2<sup>ème</sup> bureau
- Aménagement du cabinet (paillasse, meubles de rangement...) pour un montant de 1122.70 € TTC (également subventionnés) - BricoDépôt
- Cloison acoustique du cabinet (1199.30 € TTC) – Société eol.
- Fauteuils médecin et visiteurs (617.69€ TTC) – Société eol.
- Réfrigérateur cabinet médical : 279.99 € TTC – Darty

Le coût total de ces aménagements se porte à 9 073.51 € TTC.

Il est rappelé que le budget primitif prévoyait une ligne de 20 000 € pour l'achat du mobilier.

Toute la partie aménagement du cabinet médical étant subventionnée à 80% par le Fonds Leader, nous pourrions récupérer 3806,61 €. Le coût réel à financer est de **5266.90 € (soit une économie de 15 733.10 €)**.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité les achats auprès des sociétés 2<sup>ème</sup> bureau, BricoDépôt, eol. et Darty et remercient Mr LEGROUT de son investissement sur le dossier.

#### ACHAT D'UNE BROSSE DE DESHERBAGE

Les brosses de désherbage actuelles ne sont plus adaptées au désherbage sans produits phytosanitaires (adaptées pour de petites surfaces). 61 € la brosse – 4 achetées en 2022

Un essai avait été réalisé en début d'année avec une machine thermique.

Le garage du poinçon nous transmet le devis s'élevant à 2691 €.

2 lignes relatives à l'achat de matériel n'ont pas été utilisées (2000 € + 2000€)

La dépense pourrait donc être imputée au chapitre 21 (investissements).

Les membres du Conseil évoquent une possible mutualisation avec les communes environnantes.

Ce matériel pourrait soit être acheté en commun, soit loué.

La location serait une solution applicable plus facilement et permettrait de couvrir les coûts d'entretien.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'achat de la machine de désherbage et charge Mr LEGROUT, 2<sup>ème</sup> adjoint de l'information aux communes environnantes pour envisager une mutualisation de la dépense (par location du matériel).*

### **COMMISSION COMMUNICATION**

*La commission communication s'est réunie juste avant la réunion du Conseil afin d'établir le planning de préparation du journal annuel «Le Phare».*

*Les articles devront être rendus pour le vendredi 25 novembre maximum afin qu'ils puissent être intégrés à la maquette qui sera transmise à l'imprimeur pour le 15 décembre au plus tard.*

### **COMMISSION SECURITE**

- *Plan Communal de Sauvegarde*

*Madame LAFORST a terminé la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde, comme évoqué lors de la précédente réunion du Conseil.*

*Le lien Google Drive vers les documents principaux du PCS a été transmis le 10 octobre à tous les membres du Conseil.*

*Pour rappel :*

*Le passage du risque nucléaire est en risque majeur sur la commune suite au nouveau DDRM (Dossier Départemental sur les Risques Majeurs) a induit plusieurs modifications.*

*Ce même DDRM ayant fait l'objet d'une mise à jour en 2021, toutes les références de notre PCS ont dues être modifiées car elles évoquaient le document de 2014.*

*Tous les descriptifs des risques ont également été mis à jour avec l'appui de Mr DEROIDE.*

*Le registre des personnes vulnérables a également été modifié suite au retour des fiches établies par Mr DEROIDE.*

*Toutes les pages ont dû être renumérotées ainsi que tous les renvois à partir de la page 80.*

*Il convient de porter son attention sur les pages où des modifications sont proposées :*

*Pages 13, 15, 20, 55, 58, 82 (modifications mineures)*

*Pages 83, 84, 85, 96, 97, 103 (modifications attribuant les tâches aux membres du conseil)*

*Nous avons réceptionné un mail de la part de la Préfecture le jeudi 13, nous informant de la mise en place du dispositif FR-Alert (envoi automatique d'alertes et de SMS sur les téléphones portable en cas d'incident majeur). Ces éléments devront être intégrés au PCS.*

*Nous avons également constaté que le DICRIM doit faire l'objet d'une réactualisation .*

*Enfin, Mr Deroide informe qu'une réunion d'information pour les membres du conseil sera programmée.*

*La délibération est donc reportée et les modifications seront effectuées pour le prochain conseil.*

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

*La facturation des travaux réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie implique une écriture d'ordre budgétaire afin d'intégrer la part prise en charge par le SDE.*

*Les crédits passeront donc en virement de section à section sur le chapitre 041 :*

*Dépense à l'article 21534-041 pour 35 028.13 €*

*Recettes aux articles 238-041 pour 15 916,51 € et 13258-041 pour 19 111,62 €*

*Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent la décision modificative.*

### **REMBOURSEMENT DE FRAIS MME CHRISTINE MOUQUET**

*Mme MOUQUET présente deux notes de remboursement de frais pour ses déplacements lors des réunions des Bassins Versants et de la Communauté d'Agglomération.*

*La première note est de 46,18 € et la seconde de 5,02 € (soit un total de 51.20 €).*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le remboursement de ces frais de déplacement.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COURS D'ESCRIME**

Par courrier en date du 30 septembre, Mme HELUIN, institutrice de l'école primaire, sollicite de la part du Conseil, l'accord pour une subvention de 315 € destinée à financer 8 séances d'escrime dispensées par le club «Les fines Lames de Dieppe».

La dépense serait inscrite au budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité d'attribuer une subvention de 315 € pour le financement des séances.

### **DEMANDE D'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE – NORMES RT 2012**

Par courrier en date du 22 septembre, Monsieur THILY nous fait part d'une possible exonération de la taxe foncière pour les habitations répondant à la norme RT 2012 (si postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2009).

Mme LAFOREST a contacté hier le service des impôts aux particuliers.

Les logements neufs achevés après le 1er janvier 2009 avec un niveau de performance énergétique globale supérieur à celui imposé par la législation en vigueur, à savoir le label BBC 2005, peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une exonération temporaire de Taxe Foncière de 5 ans au moins.

Cette exonération doit être votée sur délibération des Collectivités Territoriales avant le 1er octobre d'une année pour être applicable au 1er janvier de l'année suivante.

L'exonération (50 ou 100%) est applicable à compter du 1er janvier de l'année qui suit celle de l'achèvement de la construction.

A noter : L'exonération s'applique à compter de l'année qui suit celle de l'achèvement de la construction, pendant une durée que chaque collectivité territoriale ou EPCI à fiscalité propre détermine et qui ne peut être inférieure à cinq ans.

L'exonération s'applique à compter de la troisième année qui suit celle de l'achèvement de la construction lorsque les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de deux ans de Taxe Foncière sont remplies.

L'Etat ne prévoit aucune compensation pour les communes.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site des impôts (<http://impots.gouv.fr>)

La question devra donc faire l'objet d'une étude de la part de la commission Finances afin d'évaluer l'impact budgétaire d'une éventuelle exonération. Elle fera l'objet d'un débat dans un prochain conseil municipal.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **FUITES RESERVE INCENDIE**

Une fuite sur la réserve incendie «Résidence Bel air» avait été évoquée lors du précédent conseil.

Monsieur LEGROUT indique que la société Tubao, ayant fourni la réserve, est venue effectuer les réparations. L'article L. 2225-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « lorsque l'approvisionnement des points d'eau [dans le cadre de la DECI] fait appel à un réseau de transport ou de distribution d'eau, les investissements afférents demandés à la personne publique ou privée responsable de ce réseau sont pris en charge par le service public de défense extérieure contre l'incendie ».

#### **INSTALLATION BORNE DE RECHARGE VEHICULES ELECTRIQUES**

Suite à sa demande de travaux, l'hôtel de la terrasse nous sollicite pour l'octroi d'une subvention quant à l'installation d'une borne de recharge double pour les véhicules électriques. L'Etat a mis en place le programme «ADVENIR» à destination des particuliers en immeuble collectif, des syndicats de copropriété, des entreprises, des collectivités et des personnes publiques. Il permet de financer les travaux à hauteur de

30 % minimum (entreprises agréées). Un Crédit d'Impôt Transition Energétique pouvant aller jusqu'à 75% des dépenses peut également être demandé.

Le reste à charge a été demandé à Mme Delafontaine le mardi 4 octobre. La réponse ne nous étant pas parvenue, la question sera étudiée ultérieurement.

Par ailleurs, Mr LEGROUT indique qu'une réunion de concertation avec le SDE76 concernant les infrastructures de recharge est prévue en visio-conférence le vendredi 21 octobre. Il y assistera accompagné de Mme LAFOREST.

### **FORMATION DES ELUS**

Deux sessions de formation sont proposées dans les locaux de la mairie.

La première aura lieu le samedi 26 novembre et portera sur le budget et les finances.

Pour ce qui concerne la seconde, la date a été modifiée par l'organisme de formation suite aux demandes d'inscription par la commune de Luneray.

L'inscription ne peut se faire que sur l'une des deux formations.

La formation Premiers secours se déroulera donc le samedi 3 décembre.

### **DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX**

Afin d'établir les prochaines dates des commissions finances, nous devons établir le planning des prochaines réunions du Conseil. Il est proposé :

- 3 février 2023
- 17 mars 2023 (vote des budgets)
- 14 avril 2023
- 12 mai 2023
- 23 juin 2023
- 15 septembre 2023
- 13 octobre 2023
- 24 novembre 2023
- 05 janvier 2024

La cérémonie des vœux du Maire sera proposée le 14 juillet comme pour les deux années précédentes.

### **TRANSPORT PAUSE MERIDIENNE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil du courrier de Monsieur JUMEL concernant le transport des élèves des écoles maternelles et primaires vers les cantines pendant la pause méridienne.

Il a été annoncé un transfert de la compétence de la Région vers les SIVOS, SMVOS ou les communes. La question a par ailleurs été évoquée lors du dernier Conseil Communautaire.

Monsieur le Député suggérerait une délibération des conseils municipaux afin de montrer notre désaccord.

Le SMVOS ayant déjà annoncé la préparation d'un courrier, Monsieur le Maire souhaite en obtenir le contenu afin de rédiger, si cela est nécessaire, un courrier avec les membres du Conseil.

### **PERMIS D'AMENAGER – ALLEE DES CHOPIERES**

Monsieur FREBOURG ayant assisté à la réunion du Conseil, Monsieur le Maire lui propose de prendre la parole.

Celui-ci souhaite évoquer le permis d'aménager autorisant la construction de 5 habitations Rue de la Ferme et regrette que ce projet puisse voir le jour.

Il ajoute que même s'il n'a pas consulté le permis d'aménager, il est important de conserver une harmonie et une préservation environnementale.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un projet de longue date, inclus dans le projet du Plan Local d'Urbanisme. Le permis d'aménager a été accordé en décembre 2021, sous Règlement National d'Urbanisme et prenait en compte les lois en vigueur. Il s'agissait de l'un des seuls secteurs possibles.

*En cas d'opposition à ce projet, un autre pouvant proposer jusqu'à 15 habitations aurait pu être déposé (suivant le nombre d'habitations possibles défini à l'hectare).*

*Monsieur FREBOURG précise également qu'il existerait une marnière non recensée à droite à l'entrée de la parcelle et regrette qu'un sondage préventif ne soit pas effectué.*

*Monsieur le Maire indique qu'il existe un recensement des cavités souterraines sur la commune et que nous vérifierons si une marnière a été recensée, cependant, l'autorisation d'urbanisme ayant été accordée, il semble peu probable qu'une cavité soit répertoriée.*

*Monsieur FREBOURG dénonce une forme de spéculation sans réflexion sur l'environnement et l'intégration paysagère.*

*Monsieur le Maire rappelle qu'il existe des préconisations au permis d'aménager et qu'une discussion est actuellement en cours avec les membres du bureau au sujet de l'harmonie paysagère.*

*Il propose également à Mr FREBOURG de poursuivre la discussion lors d'un rendez-vous en mairie s'il le souhaite.*

#### **REUNION EPANDAGE DES BOUES**

*Suite à sa présence lors de la réunion du 23 septembre dans les locaux de Agglomération Dieppe-Maritime et relative à l'épandage des boues sur le secteur, Mme MOUQUET a rédigé un résumé qu'elle remet à chaque membre du Conseil.*

*Le Maire lève la séance à 20h30*